

# Note technique pour les établissements hors académie de Rennes

## AFFECTATION POST 3<sup>ème</sup>

➤ **La fiche de candidature** est à télécharger à partir du site de l'académie de Rennes, elle est remise à l'élève et sa famille pour renseigner les vœux, l'état civil de l'élève et l'adresse du représentant légal.

- L'établissement d'origine renseigne les éléments suivants :
  - Moyennes des points dans les disciplines et évaluations des 8 composantes du socle commun (LSU)
  - avis du chef d'établissement

➤ **La saisie de la candidature** sur AFFELNET-Lycée est réalisée par l'établissement d'origine aux dates suivantes : jeudi 9 mai au jeudi 6 juin 2019

➤ **L'accès à la saisie** des vœux s'effectue soit en passant par le site internet de l'académie de Rennes soit directement par « AFFELMAP » (<https://affelmap.orion.education.fr>) soit dans l'application AFFELNET-Lycée « calendrier des académies »

➤ **La première connexion** permet de s'inscrire (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir un mot de passe.

La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception du mot de passe à l'adresse mél de l'établissement que vous avez indiquée. (L'adresse mél est demandée deux fois, il faut la saisir deux fois et ne pas procéder par « copier/coller »)

↪ La réception du mot de passe commence uniquement à partir du 9 mai 2019

↪ Ce mot de passe est à conserver pour la consultation des résultats

➤ **L'envoi** des copies de la fiche de candidature et de la « fiche récapitulative élève » imprimée à partir d'AFFELNET-Lycée après saisie et accompagnées des pièces justificatives en cas de déménagement, parvient sous bordereau de l'établissement à la DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu **pour le 6 juin 2019 au plus tard.**

La DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu modifie la zone géographique en cas de déménagement et saisit les éventuels « avis de gestion » pour les recrutements particuliers.

➤ **Les résultats de l'affectation** sont accessibles le 21 juin 2019 – à partir de 18 heures sur le site de l'académie :

<http://www.ac-rennes.fr>

Rubriques « Orientation-Formation » - « Résultats de l'affectation » - « Résultats par établissement »

Le service « Résultats par établissement » donne les résultats des élèves pour lesquels vous avez effectué une saisie de vœux dans l'académie de Rennes.

↪ Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes notifient les décisions d'admission.

↪ Les établissements d'origine, hors académie de Rennes, éditent les fiches de résultats à partir de ce service afin d'informer leurs élèves sur les refus et les classements en LS.

*Le « guide académique des procédures d'affectation post 3<sup>ème</sup> – Rentrée 2019 » peut être demandé à la DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu.*